



Christophe Chagneau  
Violaine Vrignaud  
Samuël Bricaud

UNION DES TRANSPORTEURS  
DES PAYS DE LA LOIRE  
Organisation Professionnelle

1 rue Jean Mermoz - BP 78402  
44984 SAINTE LUCE SUR LOIRE

\*\*\*\*\*

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos au 31 décembre 2020

> 5 rue Maria Telkès - PA de Ragon  
Périphérique Nantes Nord  
44119 Treillières  
> Tél. 02 40 63 37 75  
> cchagneau@ecac.fr  
> vvrignaud@ecac.fr  
> sbricaud@ecac.fr

*Ce rapport contient 4 pages de rapport et 25 pages d'annexe (recto-verso)*

ECAC: SAS au capital de 492 925 € - 420 325 938 RCS Nantes  
Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Pays de Loire  
Société de commissariat aux comptes membre de la Compagnie Régionale de Rennes  
[www.ecac.fr](http://www.ecac.fr)

Membre de l'alliance  eurUS  
Cabinet indépendant, membre de BKR International.

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux adhérents de l'Union des Transporteurs des Pays de la Loire,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Organisation Professionnelle UTPL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Organisation Professionnelle à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Règles et principes comptables :

L'annexe expose dans le paragraphe intitulé « Règles et méthodes comptables » le principe de reconnaissance des cotisations.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Organisation Professionnelle.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

**UNION DES  
TRANSPORTEURS  
DES PAYS DE LA  
LOIRE**

*Comptes Annuels  
Exercice clos le  
31 décembre 2020*

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

*Fait à Treillières, le 1<sup>er</sup> juin 2021*

Le commissaire aux comptes

**E. C. A. C**

---



Christophe CHAGNEAU

---

# BILAN - ACTIF

UTPL

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

ACTIF	Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020			01/01/2019 au
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	31/12/2019
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres immobilisations incorporelles	2 206	2 206		
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outil.				
Autres immobilisations corporelles	132 381	114 942	17 439	30 017
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières (2)				
Particip. et créances rattach. à des part.	430 500		430 500	430 842
Autres titres immobilisés	51 516	34 366	17 150	16 524
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 556		3 556	3 556
<b>TOTAL (I)</b>	<b>620 159</b>	<b>151 513</b>	<b>468 646</b>	<b>480 939</b>
Comptes de liaison				
<b>TOTAL (II)</b>				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Créances (3)				
Clients, usagers et comptes rattachés	158 086	3 128	154 958	272 406
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	31 651		31 651	51 766
Valeurs mobilières de placement	659 919	3 559	656 360	679 989
Disponibilités	1 073 035		1 073 035	862 975
Charges constatées d'avance (3)	14 795		14 795	14 495
<b>TOTAL (III)</b>	<b>1 937 486</b>	<b>6 687</b>	<b>1 930 800</b>	<b>1 881 631</b>
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>2 557 646</b>	<b>158 200</b>	<b>2 399 446</b>	<b>2 362 570</b>

(2) Dont à moins d'un an (brut)  
(3) Dont à plus d'un an

**E.C.A.C.**

Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes  
5, rue Maria Telkes - PA de Ragon  
44119 TREILLIERES  
Tél. 02.40.63.37.75 - mail : contact@ecac.fr

# BILAN - PASSIF

UTPL

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

<b>PASSIF</b>	Du 01/01/2020 au 31/12/2020	Du 01/01/2019 au 31/12/2019
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	1 603 429	1 519 249
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	66 742	84 180
	<b>Situation nette</b>	<b>1 670 170</b>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
	<b>TOTAL (I)</b>	<b>1 670 170</b>
Comptes de liaison		
	<b>TOTAL (II)</b>	
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
	<b>TOTAL (III)</b>	
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	4 500	4 500
Provisions pour charges		
	<b>TOTAL (IV)</b>	<b>4 500</b>
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		572
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	73 730	79 058
Dettes des legs ou donations		
Dettes sociales et fiscales	83 931	102 147
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Redevables créditeurs	15 957	12 151
Autres dettes	551 157	560 714
Produits constatés d'avance		
	<b>TOTAL (V)</b>	<b>754 642</b>
Ecarts de conversion passif		
	<b>(VI)</b>	
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>2 399 446</b>
		<b>2 362 570</b>

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

ECAC  
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes  
5, rue Maria Telkes - PA de Ragon  
44119 TREILLIERES  
Tel. 02.40.63.37.75 - mail : contact@ecac.fr

# COMPTE DE RÉSULTAT

UTPL

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Du 01/01/20 au 31/12/20	Du 01/01/19 au 31/12/19	Variation N / N-1 en valeur en %	
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (1)</b>				
Cotisations	886 006	895 312	-9 306	-1,04
Ventes de biens	12 639	46 695	-34 056	-72,93
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	228 474	254 760	-26 286	-10,32
Parrainages	33 291	41 697	-8 407	-20,16
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation				
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépr., prov., transf. charges	7 755	6 089	1 666	27,36
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	79	190	-111	-58,38
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>1 168 243</b>	<b>1 244 743</b>	<b>-76 499</b>	<b>-6,15</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (2)</b>				
Achats de marchandises	15 456	44 804	-29 348	-65,50
Variation de stocks de marchandises				
Achats de matières premières et fournitures				
Variation de stocks de matières premières et fournitures				
Achats d'autres d'approvisionnements				
Variation de stocks d'approvisionnements				
Autres achats et charges externes *	640 432	692 549	-52 117	-7,53
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	4 383	2 119	2 264	106,85
Salaires et traitements	299 944	303 708	-3 764	-1,24
Charges sociales	120 475	118 303	2 172	1,84
Dotations aux amortissements et dépréciations				
sur immobilisations : dotations aux amortissements	13 868	14 950	-1 083	-7,24
sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
sur actif circulant : dotations aux dépréciations	3 128	3 195	-67	-2,09
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	5 037	3 955	1 082	27,35
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>1 102 723</b>	<b>1 183 584</b>	<b>-80 861</b>	<b>-6,83</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)</b>	<b>65 521</b>	<b>61 159</b>	<b>4 362</b>	<b>7,13</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
De participation	18 719	13 127	5 591	42,59
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	938	1 875	-938	-50,00
Autres intérêts et produits assimilés	13 434	18 123	-4 689	-25,87
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	20 399	12 822	7 577	59,09
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de VMP				
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)</b>	<b>53 489</b>	<b>45 947</b>	<b>7 542</b>	<b>16,41</b>

E.C.A.P.  
 Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes  
 5, rue Maria Telkes - PA de Ragon  
 44119 TREILLIERES  
 Tél. 02 40.63.37.75  
 Voir le rapport de l'expert comptable

# COMPTE DE RÉSULTAT

UTPL

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Du 01/01/20	Du 01/01/19	Variation N / N-1	
	au 31/12/20	au 31/12/19	en valeur	en %
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	3 559		3 559	
Intérêts et charges assimilées	37 848	4 940	32 907	666,08
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de VMP				
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)</b>	<b>41 407</b>	<b>4 940</b>	<b>36 466</b>	<b>738,11</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)</b>	<b>12 082</b>	<b>41 007</b>	<b>-28 925</b>	<b>-70,54</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)</b>				
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>				
Sur opérations de gestion	25	53	-28	-52,83
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)</b>	<b>25</b>	<b>53</b>	<b>-28</b>	<b>-52,83</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)</b>	<b>-25</b>	<b>-53</b>	<b>28</b>	<b>52,83</b>
Impôts sur les bénéfices	10 836	17 933	-7 097	-39,58
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 221 732</b>	<b>1 290 690</b>	<b>-68 958</b>	<b>-5,34</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 154 990</b>	<b>1 206 510</b>	<b>-51 520</b>	<b>-4,27</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)</b>	<b>66 742</b>	<b>84 180</b>	<b>-17 438</b>	<b>-20,71</b>
* Y compris :				
Redevances de crédit-bail mobilier				
Redevances de crédit-bail immobilier				
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs				
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs				
(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de	-25	-53		

E.C.A.C.  
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes  
14, rue Maria Telkes - PA de Ragon  
14119 TREILLIERES  
Tel. 02.40.65.57.75 - mail : contact@ecac.fr

## Annexe

**E.C.A.C.**  
*Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes*  
5, rue Maria Telkes - PA de Regon  
44119 TREILLIERES  
Tél. 02.40.63.37.75 - mail : contact@ecac.fr

# ANNEXE

UTPL

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

## FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

L'entité constate que la crise sanitaire (COVID-19) n'a pas d'impact significatif en raison de son activité.

## RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2020 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 réforme le règlement CRC 99-01.

Conformément aux nouvelles dispositions réglementaires de l'ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018, il convient de décrire :

L'objet social de l'entité :

L'entité a pour objet de défendre les intérêts moraux et professionnels de ses adhérents et de les représenter auprès de tous organismes publics ou privés.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

L'entité:

- entreprend et réalise sur le plan régional et dans le cadre des orientations fédérales toutes actions destinées à promouvoir le transport routier dans tous les domaines.
- diffuse et fait appliquer les décisions professionnelles prises par la FNTR.
- intervient pour prévenir et concilier tous différends qui viendraient à surgir à l'occasion de l'application de la législation, de la réglementation ou des contrats.
- reçoit les adhésions à la FNTR et FNTV des membres actifs ou associés.
- assure la représentation de la profession dans les instances nationales de la FNTR et FNTV.

Les moyens mis en oeuvre :

L'organisme professionnel met en œuvre tous les moyens légaux propres à contribuer à la réalisation de son objet, notamment :

- Informe les adhérents et apporte les réponses d'un point de vue réglementaire, social et fiscal,
- Organise des réunions d'information,
- Propose toute opération de communication sur les sujets portés par les adhérents,
- Représente les intérêts des adhérents, du secteur auprès de l'environnement

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Expertise Comptable - Comptes  
44, rue Maria Telkes - 44119 TREILLERAY  
Tél. 02.40.62.27.75 - mail : [compta@compta-expertise.com](mailto:compta@compta-expertise.com)

# ANNEXE

UTPL

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES

### Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Logiciel	1 an
- Agencements divers	8 ans
- Matériel et mobilier de bureau	3 à 10 ans
- Matériel de transport	5 ans

## CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## DÉPRÉCIATION DES TITRES IMMOBILISÉS

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur des titres immobilisés en comptabilité est supérieure à la valeur réelle des titres déterminée comme suit : capitaux propres de la société détenue x pourcentage d'actions possédés. Au 31/12/2020, la provision s'élève à 34.366 €.

## COMPTABILISATION DES COTISATIONS

**Fait générateur :** Le règlement n° 2009-10 du 3 décembre 2009 du comité de la réglementation comptable stipule: «Les droits et obligations attachés à l'appel et au versement des cotisations sont définis par les statuts des organisations. Le fait générateur de la cotisation est constaté lors de l'encaissement effectif de la cotisation. Si l'organisation syndicale peut justifier d'un droit d'agir en recouvrement, généré par un appel de cotisation, cet appel peut alors correspondre au fait générateur de la reconnaissance du produit.» L'association U.T.P.L. possède un droit d'agir en recouvrement, l'appel de cotisation est donc considéré comme le fait générateur de la reconnaissance du produit.

**Méthode de comptabilisation :** le même règlement du comité de la réglementation comptable précise que « l'organisation syndicale qui perçoit les cotisations auprès des adhérents peut avoir à reverser, conformément aux stipulations statutaires et contractuelles, une quote-part à d'autres structures auxquelles elle est affiliée ou adhérente. Dans ce cas, les cotisations peuvent être, selon la situation de l'organisation, comptabilisées selon un des deux schémas suivants :

- 1ère méthode : si l'organisation syndicale agit en tant que mandataire, seule la part de la cotisation qui lui revient est comptabilisée en produit selon les dispositions de l'article 394-1 du règlement n°99-03.
- 2ème méthode : si la cotisation est considérée comme versée intégralement à l'organisation syndicale, elle est comptabilisée en totalité en produits. Les versements à d'autres structures sont enregistrés en charges. »

L'association U.T.P.L reverse des cotisations à la F.N.T.R et la F.N.T.V. Aucun contrat de mandat n'ayant été établi, l'association U.T.P.L a choisi d'appliquer la 2ème méthode de comptabilisation. Les versements à ces structures sont comptabilisés en charges.

## IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS - INTÉGRATION FISCALE

L'association U.T.P.L. a opté pour le régime d'intégration prévu à l'article 223 A du C.G.I. à compter du 1er janvier 2006. Le périmètre d'intégration inclut l'association U.T.P.L., société mère et la SARL A.G.I.R., filiale. La société mère s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés en vue de la détermination du résultat d'ensemble du groupe. Le taux de l'impôt sur les sociétés appliqué en 2020 est de 15% dans la limite de 38.120 €. En l'absence d'intégration fiscale, l'association UTPL aurait supporté un impôt de 13.184 €.

E.C.A.C.

Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes  
5, rue Maria Telkes - PA de Regen  
44119 TREILLIÈRES  
Tél. 02.40.63.37.75 - mail : contact@ecac.fr

# ANNEXE

**UTPL**

**Du 01/01/2020 au 31/12/2020**

## RÉSULTAT

Le résultat de l'exercice est un excédent de **66.741,76 €**.

## COMMISSIONS DE FORMATIONS

Les commissions concernant les formations ne sont prises en compte qu'une fois celles-ci validées, soit à la fin des formations.

*LEONIE*  
Expertise Comptable - Commissaire aux Comptes  
5, rue Maria Telkes - PA de Ragon  
44119 TREILLIERES  
Tél. 02.40.63.57.75 - mail : [leonie@leoniex.com](mailto:leonie@leoniex.com)

# ANNEXE

UTPL

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

SUIVI DES OPTIONS	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020
<b>Frais de constitution, de transformation et de premier établissement</b>		
Entité non concernée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Frais d'augmentation de capital, de fusion, de scission, d'apport</b>		
Entité non concernée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations incorporelles et corporelles</b>		
Entité non concernée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations financières</b>		
Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur les immobilisations financières (titres) et titres de placement sont comptabilisés en charges.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Traitement comptable des coûts de développement</b>		
Entité non concernée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Traitement des charges financières</b>		
Entité non concernée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Amortissement des biens non décomposables</b>		
Option pour le maintien de l'amortissement sur la durée d'usage.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Amortissement des biens décomposables</b>		
Aucune immobilisation n'est concernée.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Composants de 2eme catégorie, dépenses pluri annuelles de gros entretien ou grandes révisions</b>		
Entité non concernée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

E.C.A.C.

Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes  
5, rue Maria Telkes - PA de Ragon  
44119 TREILLIERES  
Tél. 02.40.63.37.75 - mail : contact@ecac.fr

# ANNEXE

UTPL

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

SUIVI DES OPTIONS	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020
<b>Frais de constitution, de transformation et de premier établissement</b>		
Entité non concernée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Frais d'augmentation de capital, de fusion, de scission, d'apport</b>		
Entité non concernée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations incorporelles et corporelles</b>		
Entité non concernée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations financières</b>		
Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur les Immobilisations financières (titres) et titres de placement sont comptabilisés en charges.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Traitement comptable des coûts de développement</b>		
Entité non concernée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Traitement des charges financières</b>		
Entité non concernée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Amortissement des biens non décomposables</b>		
Option pour le maintien de l'amortissement sur la durée d'usage.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Amortissement des biens décomposables</b>		
Aucune immobilisation n'est concernée.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Composants de 2eme catégorie, dépenses pluri annuelles de gros entretien ou grandes révisions</b>		
Entité non concernée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

E.C.A.P.  
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes  
5, rue Maria Telkes - PA de Ragon  
44119 TREILLIERES  
Tél. 02.40.63.37.75 - mail : contact@ecap.fr

# ANNEXE

UTPL

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

CADRE A	IMMOBILISATIONS	TOTAL	V. brute des	Augmentations	
			Immob. début d' exercice	suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	2 206		
CORPORELLES	Terrains				
	Sur sol propre				
	Constructions				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales, agencés & aménagés construct.				
	Installations techniques, matériel & outillage industriels				
	Inst. générales, agencés & aménagés divers		6 092		
	Autres immos corporelles				
	Matériel de transport		46 176		
	Matériel de bureau & mobilier informatique		79 743		1 290
Emballages récupérables & divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
		TOTAL	132 011		1 290
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		430 842		2 953
	Autres titres immobilisés		51 516		
	Prêts et autres immobilisations financières		3 556		
			TOTAL	485 914	
		TOTAL GENERAL	620 131		4 243

CADRE B	IMMOBILISATIONS	TOTAL	Diminutions		Valeur brute des Immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			2 206	
CORPORELLES	Terrains					
	Sur sol propre					
	Constructions					
	Sur sol d'autrui					
	Inst. gal. agen. amé. cons					
	Inst. techniques, matériel & outillage Indust.					
	Inst. gal. agen. amé. divers				6 092	
	Autres immos corporelles					
	Matériel de transport				46 176	
	Mat. bureau, inform., mobilier			920	80 113	
Emb. récupérables & divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
		TOTAL		920	132 381	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations			3 294	430 500	
	Autres titres immobilisés				51 516	
	Prêts & autres immob. financières				3 556	
			TOTAL		3 294	485 573
		TOTAL GENERAL		4 214	620 159	

# ANNEXE

UTPL

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

## CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, développ.	<b>TOTAL</b>				
Autres immobilisations incorporelles	<b>TOTAL</b>	2 206			2 206
Terrains					
Constructions					
Sur sol propre					
Sur sol d'autrui					
Inst. générales agen. aménag.					
Inst. techniques matériel et outill. industriels					
Inst. générales agencem. aménag.		4 113	597		4 710
Autres immob. corporelles					
Matériel de transport		23 847	9 945		33 792
Mat. bureau et informatiq., mob.		74 034	3 325	920	76 440
Emballages récupérables divers					
	<b>TOTAL</b>	101 994	13 868	920	114 942
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>104 200</b>	<b>13 868</b>	<b>920</b>	<b>117 147</b>

## CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES		Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements							
<b>TOTAL</b>							
A. Immob. incorpor.							
<b>TOTAL</b>							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et aménag.							
Inst. techn. mat. et outillage							
Immo. corp.							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
<b>TOTAL</b>							
Frais d'acquisition de titres de participations							
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>							
<b>Total général non ventilé</b>							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes  
6, rue Maria Telkes - P.A. de Ragon  
44119 TREILLIERES  
Tél. 02.40.63.37.75 - mail : contact@ecac.fr

# ANNEXE

UTPL

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

## TABLEAU DES PROVISIONS

	Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
	<b>TOTAL</b>				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
	Autres provisions pour risques et charges	4 500			4 500
	<b>TOTAL</b>	<b>4 500</b>			<b>4 500</b>
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations				
	- incorporelles				
	- corporelles				
	- Titres mis en équivalence				
	- titres de participation				
	- autres immobs financières	34 992		626	34 366
	Sur stocks et en cours				
	Sur comptes clients	3 195	3 128	3 195	3 128
	Autres provisions pour dépréciation	19 773	3 559	19 773	3 559
	<b>TOTAL</b>	<b>57 960</b>	<b>6 687</b>	<b>23 594</b>	<b>41 053</b>
	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>62 460</b>	<b>6 687</b>	<b>23 594</b>	<b>45 553</b>
	Dont provslons pour pertes à terminaison				
	- d'exploitation		3 128	3 195	
	Dont dotations & reprises				
	- financières		3 559	20 399	
	- exceptionnelles				

Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée

E.C.A.C.

Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes  
5, rue Maria Telkes - PA de Ragon  
44119 TREILLIERES  
Tél. 02.40.63.37.75 - mail : contact@ecac.fr

# ANNEXE

UTPL

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

## IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

### FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Q. P. du capital détenu en %	Résultat dernier exercice clos
<b>A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>				
1. Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)				
AGIR - 1 rue Jean MERMOZ 44984 STE LUCE S/ LOIRE - 331	150 000	474 154	100,00	-8 386
LES BORNES - 1 rue Jean MERMOZ 44984 STE LUCE S/ LOIR	170 000	165 707	71,50	34 283

### B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS

1. Filiales non reprises en A :
  - a. Françaises
  - b. Etrangères
2. Participations non reprises en A :
  - a. Dans des sociétés françaises
  - b. Dans des sociétés étrangères

L.C.J.B.  
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes  
5, rue Maria Telkes - PA de Région  
44119 TREILLIÈRES  
Tél. 02.40.63.57.76 - mail : s.d. @ l.c.j.b.

# ANNEXE

UTPL

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

## Informations financières (5)

Filiales et participations (1)	Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avais donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)
				Brute	Nette					
<b>A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS CI-DESSUS (2) (3)</b>										
<b>1. Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)</b>										
AGIR - 1 rue Jean MERMOZ 44984 STE LUCE S/ LOIRE - 33188796800054	150 000	482 540	100,00	55 820	55 820			664 703	- 8 386	
LES BORNES - 1 rue Jean MERMOZ 44984 STE LUCE S/ LOIRE - 40439316700014	170 000	51 741	71,50	121 477	121 477			127 591	34 283	18 719
<b>2. Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)</b>										

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).

(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ 8) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).

(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.

(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.

(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.

(6) Dans la monnaie locale d'opération.

(7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes.

(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.

(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.

(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.



Voir le rapport de l'expert-comptable

Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes  
5, rue Maria Telkes - PA 75 114 J 01  
44 119 TROUILLEFRUIS  
Tél. 02.40.63.37.75 - mail : expert@trouillefruis.com

# ANNEXE

UTPL

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

Informations financières (5)

	Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avais donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)
				Brute	Nette					

Filiales et participations (1)

## B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS

1. Filiales non reprises au § A :
  - a. Filiales françaises
  - b. Filiales étrangères
2. Participations non reprises au § A :
  - a. Dans des sociétés françaises
  - b. Dans des sociétés étrangères

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).  
 (2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ 8) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).  
 (3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.  
 (4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.  
 (5) Mentionner au pied du tableau la part en Euro et les autres devises.  
 (6) Dans la monnaie locale d'opération.  
 (7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes.  
 (8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.  
 (9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.  
 (10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.



Voir le rapport de l'expert-comptable

Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes  
 11, rue Maria Telkes - PA de Ragon  
 44119 TREILLIERES  
 Tél. 02.40.63.57.75 - mail : contact@ecac.fr

# ANNEXE

UTPL

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

## ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

		ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations	253 203		253 203
		Prêts (1) (2)			
		Autres immobilisations financières	3 556		3 556
		Clients douteux ou litigieux	4 932	4 932	
ACTIF CIRCULANT		Autres créances clients	153 154	153 154	
		Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
		Personnel et comptes rattachés			
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
		Impôts sur les bénéfices	7 100	7 100	
		Etat & autres Taxe sur la valeur ajoutée	16 988	16 988	
		coll. publiques Autres impôts, taxes & versements assimilés			
		Divers			
		Groupe et associés (2)			
		Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	5 902	5 902	
	Charges constatées d'avance	14 795	14 795		
	<b>TOTAUX</b>	<b>459 630</b>	<b>202 871</b>	<b>256 759</b>	
Renvois (1)	Montant	- Créances représentatives de titres prêtés			
	des	- Prêts accordés en cours d'exercice			
(2)	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice			

E.C.A.C.  
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes  
5, rue Maria Telkes - PA de Région  
44119 TREILLIÈRES  
Tél. 02.40.03.37.75 - mail : contact@ecac.fr

# ANNEXE

UTPL

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

## CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	14 795
Financières	
Exceptionnelles	
<b>TOTAL</b>	<b>14 795</b>

## PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	2 953
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	8 400
Autres créances	
Disponibilités	5 790
<b>TOTAL</b>	<b>17 143</b>

Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes  
6, rue Marie Telkos - BA de  
44119 TRICHILLIÈRES  
Tel. 02.40.02.30.76 - mail : [info@ecp.fr](mailto:info@ecp.fr), [compta@ecp.fr](mailto:compta@ecp.fr)

# ANNEXE

UTPL

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

## TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Libellé	À l'ouverture de l'exercice			Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
	avant règlement ANC 2018-06	règlement ANC 2018-06 au 01/01/2020	avec règlement ANC 2018-06 au 01/01/2020				
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 519 249		1 519 249				
Fonds propres sans droit de reprise							
Fonds propres statutaires					84 180		1 603 429
Fonds associatifs avec droit de reprise							
Fonds propres avec droit de reprise							
Réserves							
Excédent ou déficit de l'exercice	84 180		84 180		66 742	84 180	66 742
<b>TOTAUX</b>	<b>1 603 429</b>		<b>1 603 429</b>		<b>150 921</b>	<b>84 180</b>	<b>1 670 170</b>

E.C.A.C.

Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes  
 5, rue Maria Telkes - PA de Région  
 44119 TREILLERIES  
 Tél. 02.40.60.37.75 - mail: [eca@eca.fr](mailto:eca@eca.fr)

# ANNEXE

UTPL

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

## ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	73 730	73 730		
Personnel & comptes rattachés	19 053	19 053		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	36 943	36 943		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée	26 474	26 474		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	1 462	1 462		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)	544 521	544 521		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	22 593	22 593		
Dettes représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAUX</b>	<b>724 775</b>	<b>724 775</b>		

Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice  
Emprunts remboursés en cours d'exer.  
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

**ECAC**  
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes  
6, rue Maria Telkes - PA de Ragon  
44119 TRÉILLIÈRES  
Tél. 02.40.63.37.75 - mail : contact@ecac.fr

# ANNEXE

UTPL

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

## CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 063
Dettes fiscales et sociales	31 690
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	15 957
<b>TOTAL DES CHARGES À PAYER</b>	<b>57 710</b>

*Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes*  
5, rue Maria Telkes - 97400 Fort-de-France  
41119 TROIS-ILLES  
Tél, 02.40.83.57.75 - mail : [compta@expert-comptable.com](mailto:compta@expert-comptable.com)

# ANNEXE

UTPL

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

## INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

Les engagements de retraite sont couverts par un contrat d'assurance. La somme de 51.060 € a été versée à ce titre depuis 2012.

E.C.A.C.

Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes  
5, rue Maria Telkes - PA de Ragon  
44119 TREILLIERES  
Tél. 02.40.63.37.75 - mail : contact@ecac.fr

# ANNEXE

UTPL

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

## COMMISSAIRES AUX COMPTES

### MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Exercice	Exercice N-1
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :</b>		
Honoraires HT	3 802	3 427
<b>TOTAL</b>	<b>3 802</b>	<b>3 427</b>

**E.C.A.C.**

Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes  
5, rue Maria Telkes - PA de Ragon  
44119 TREILLIERES  
Tél. 02.40.63.37.75 - mail : contact@cacac.fr

# ANNEXE

**UTPL**

**Du 01/01/2020 au 31/12/2020**

## LES EFFECTIFS

L'effectif moyen est de 8 personnes en 2020.

**E.C.A.C.**  
*Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes*  
11, rue Maria Telkes - PA de Ragon  
42119 TREILLIERES  
Tél : 04 77 62 07 75 - mail : [contact@ecac.fr](mailto:contact@ecac.fr)

# ANNEXE

UTPL

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

En application de l'article L.2135-2 du code du travail, les éléments suivants sont joints à cette annexe:

- comptes annuels 2020 de la SARL AGIR
- comptes annuels 2020 de la SCI les Bornes

E.G.A.C.

*Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes*  
5, rue Maria Telkes - PA de Région  
44119 TREILLIERES  
Tél. 02.40.63.37.75 - mail : contact@egac.fr

**UNION DES TRANSPORTEURS DES PAYS DE LA LOIRE**  
Siège social : Parc d'Activités de la Maison Neuve - 1, rue Jean Mermoz  
44980 SAINTE-LUCE S/LOIRE

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPÉRATIONS  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020**

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2020 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

**SITUATION ET ACTIVITÉ DE L'ASSOCIATION AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ**

L'Association constate que la crise sanitaire (COVID-19) n'a pas d'impact significatif en raison de son activité.

**ÉVÈNEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE**

Depuis le 31 décembre 2020, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun évènement important est à signaler.

**ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SITUATION DE L'ASSOCIATION ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

L'Association reste prudente et en veille sur les conséquences de la crise COVID-19 sur ses entreprises adhérentes. A ce jour, aucun évènement négatif visible n'est à signaler.

**FILIALES ET PARTICIPATIONS**

	<u>% Participation</u>	<u>Capitaux propres</u>	<u>Résultat</u>
SARL AGIR	100,00	624 154 €	- 8 386 €
SCI LES BORNES	71,50	335 707 €	+34 283 €

**PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 soumis à l'approbation de l'assemblée ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Nous vous présentons la synthèse de l'activité annexée au présent rapport de gestion.

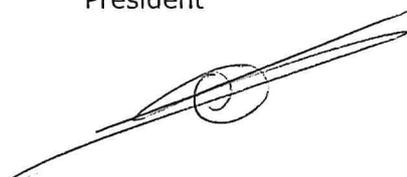
**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT**

Il est proposé à l'assemblée :

- après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes, d'approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat, annexe) tels qu'ils vous sont présentés ;
- d'affecter l'excédent de l'exercice s'élevant à 66 741,76 € aux fonds associatifs sans droit de reprise.

Fait à Sainte-Luce s/Loire,  
le 16 juin 2021

Pascal TRUBERT  
Président



## SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ

	2020	2019	Évolution
Produits d'exploitation	1 160 409 €	1 238 654 €	-78 245 € -6,3% ☹️
Marge globale	258 947 €	298 348 €	-39 401 € -13,2% ⚡
Charges de fonctionnement	640 432 €	692 549 €	-52 117 € -7,5%
Impôts et taxes	4 383 €	2 119 €	+2 264 € +106,8%
Charges de personnel	420 419 €	422 011 €	-1 592 € -0,4%
Dotations aux amortissements	13 868 €	14 950 €	-1 082 € -7,2%
Dotations aux provisions	3 128 €	0 €	+3 128 €
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>65 521 €</b>	<b>61 159 €</b>	<b>+4 362 € +7,1%</b>
Résultat financier	12 082 €	41 007 €	-28 925 € -70,5%
Résultat courant	77 603 €	102 166 €	-24 563 € -24%
Résultat exceptionnel	-25 €	-53 €	+28 € +52,8%
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>66 742 €</b>	<b>84 180 €</b>	<b>-17 438 € -20,7%</b>